

Nom de l'établissement Commune	
RNE / UAI	

Etude de la conformité par rapport au texte officiel		
	OUI/NON	Observations
L'APSA est-elle traitée dans le CA correspondant ? Cf élaboration de l'épreuve par CA. Le principe d'élaboration de l'épreuve est cadré et précisé : organisation, installations, matériel, durée, distances, essais, formes d'aides, éléments et conditions à un engagement sécurisé, ...		
Tous les AFLP sont-ils déclinés en éléments à évaluer ?		
Tous les AFLP sont-ils déclinés en quatre degrés ? La mise en forme du référentiel national et la répartition des points doivent être respectés		
Deux moments d'évaluation sont-ils prévus ? - Une situation en fin de séquence - une autre au fil de la séquence.		
La situation de fin de séquence est-elle notée sur 12 points avec 7 points pour l'AFLP 1 et 5 points sur l'AFLP 2 ?		
L'évaluation au fil de la séquence est-elle notée sur 8 points ? Elle doit porter sur 2 AFLP retenus par l'enseignant parmi les AFLP 3, 4, 5 et 6.		
Dans les barèmes des AFLP 3 à 6 retenus, la moyenne se situe-t-elle au début du degré 3.		
Le candidat doit annoncer sa répartition des points sur les 2 AFLP retenus par l'enseignant au cours des premières séances de la séquence (2/6, 4/4 ou 6/2).		

Spécifique au champ d'apprentissage n°1

Dans le CA 1, l'évaluation de l'AFLP 1 propose-t-elle un barème différencié entre les filles et les garçons ?		
Dans le CA1, un nomogramme noté sur 7 points est-il présent pour l'AFLP 1 ?		
Dans l'AFLP 2, les critères sont-ils relatifs à l'utilisation des techniques efficaces ?		

Spécifique au champ d'apprentissage n°2

L'épreuve proposée, offre des choix possibles de niveau ou de difficulté.		
Dans le CA 2, l'épreuve présente-t-elle des éléments variés d'incertitude ?		
Dans le CA 2, l'épreuve intègre-t-elle impérativement les éléments et conditions nécessaires à un engagement sécurisé dans la pratique ?		
Dans le CA 2, l'épreuve prévoit-elle des formes d'aide ?		
Dans le CA 2, l'évaluation tient-elle compte d'une différence filles-garçons ?		
Dans l'AFLP 2, les critères sont-ils relatifs à l'utilisation des techniques efficaces ?		

Spécifique au champ d'apprentissage n°3

L'épreuve proposée, offre des choix possibles dans le niveau de difficulté ou les composantes artistiques.		
Dans le CA 3, l'épreuve prévoit-elle des formes d'aide ?		
Dans l'AFLP 2, les critères sont-ils relatifs à l'enrichissement de la motricité ?		

Spécifique au champ d'apprentissage n°4

L'épreuve engage-t-elle le candidat dans plusieurs oppositions présentant des rapports de force équilibrés ?		
Dans le CA 4, pour chaque rencontre, un temps d'analyse est-il prévu entre 2 séquences de jeu ?		
L'AFLP 2 permet-il d'évaluer les techniques et tactiques en attaque/ défense ?		

Spécifique au champ d'apprentissage n°5

La déclinaison des thèmes d'entraînement apparait dans le principe d'élaboration de l'épreuve et traduit le choix à faire par l'élève.		
Le principe d'élaboration de l'épreuve fait référence à un carnet d'entraînement ou à un support permettant à l'élève de justifier son projet personnel.		
L'AFLP 2 permet-il d'évaluer l'expression et l'utilisation des ressentis ? Cet AFLP doit envisager la régulation de la charge de travail.		

Aide à la lecture des référentiels pour les AFLP 3 à 6

AFLP 3	<ul style="list-style-type: none"> - CA1 : engagement et persévérance face aux répétitions d'efforts - CA2 : lecture prédictive (en amont) et réactive (in situ) pour construire et conduire son itinéraire. - CA3 : prévision de temps forts et faibles au sein de la composition et à leur mémorisation. - CA4 : persévérance face à la difficulté et à acceptation de la répétition. - CA5 : variété, choix de méthode et l'utilisation des ressentis. 	<input type="checkbox"/>
AFLP 4	<ul style="list-style-type: none"> - CA1 : implication dans les rôles sociaux - CA2 : implication dans les rôles sociaux - CA3 : appréciation/évaluation d'une autre prestation et son attention pendant l'observation. - CA4 : gestions émotionnelles par rapport à l'évolution du score, à l'acceptation de la victoire et la défaite, respect de ses adversaires et des règles et implication dans les rôles - CA5 : implication dans les rôles sociaux et capacité à coopérer pour aider au progrès individuel dans des conditions de sécurité 	<input type="checkbox"/>
AFLP 5	<ul style="list-style-type: none"> - CA1 : gestion autonome de la préparation générale et spécifique en début de séance - CA2 : contrôle de ses émotions pour accepter de s'engager - CA3 : qualité de préparation avant la présentation et le respect des consignes de sécurité. - CA4 : gestion autonome de la préparation générale et spécifique en début de séance avant les confrontations. - CA5 : engagement dans l'effort et l'intensité de travail. 	<input type="checkbox"/>
AFLP 6	<ul style="list-style-type: none"> - CA1 : identifier sa meilleure performance et ses progrès et témoigner de connaissances relatives à la culture de l'APSA pour situer ses performances - CA2 : connaissance et capacité à mettre en œuvre le protocole de sécurité. - CA3 : enrichissement culturel du candidat et qualité de son vocabulaire. - CA4 : capacité à témoigner de connaissances relatives à la culture de l'APSA, ainsi qu'à exploiter un vocabulaire adapté pour expliciter sa pratique. - CA5 : prise en compte des conseils 	<input type="checkbox"/>